joyeuse le 27e avril 1816.

A Monsieur D'indi prefet du departement de l'ardèche, chevalier de la legion d'honneur, à Privas

Monsieur le prefet

je viens vous informer des mouvemens qui se sont passés et se passent dans cette commune, leur importance et les consequences qui peuvent les suivre, m'en font une obligation imperieuse, quoique infiniment penibles, j'eus l'honneur, il y a environ deux mois, de vous instruire que l'organisation de la compagnie d'élite, avait eprouvé des difficultés majeures, que la fermeté bien prononcée d'une trentaine de peres de famille pour le bon ordre, avoit dissipé; j'ajoutois que ces difficultés reconnaissaient pour cause, un amour propre blessé, ou la folle vanité des epaulettes; je me persuadai que ce motif s'evanouiroit avec le tems, aussi je crus devoir user de menagement, mais je reconnois aujourd'huy mon erreur et vois qu'il faut anéantir le principe des maux à leur naissance. depuis cette organisation les M.M.rs victor pellier gadret et casimir pellier son frere n'ont cessé d'agiter, de secouer tous les brandons de la discorde soit dans le public, soit dans les familles en se rendant chez les particuliers pour les dissuader d'entrer dans cette compagnie, et j'ai la preuve nombreuse de ces faits, que je vous transmettrai, si vous me l'ordonnez, ~~[illegible]~~ par des calomnies, injures et enfin par des provocations individuelles et meme

par des projets d'assassinats, j'ai seulement un seul témoin de ce fait. ces agitations ont reveillé l'esprit de beaucoup d'habitans et sur tout de la compagnie d'elite, et j'ay tout lieu de craindre quelque malheur. je dois donc, Monsieur le prefet, vous faire connaître le caractere de ces deux messieurs, qui se sont persuadés etre plus royalistes que le Roi; d'abord Mr Victor pellier est une de ces têtes timbrées et exaltées, mais mechante, inventeuse, à qui un traitement anti-maniaque conviendrait, pour casimir pellier son frere, cet homme est dangereux sous tous les rapports, qui n'a nullement profité des leçons qu'il a reçu à Toulon, dans un sejour forcé de dix ans qu'il y a fait. Veuillez, je vous prie, Monsieur le prefet, prendre ces informations en consideration, il est instant que vous preniez quelque mesure prompte, (les circonstances sont graves et à leur comble), pour arreter les manœuvres de ces deux personnages et le calme se retablit. en vous donnant ces details je sens peniblement que je suis sorti de mon caractere, mais le sentiment profond de mes devoirs envers mon roi et mon pays, l'emporte sur toutes les considerations. j'ay l'honneur d'etre avec un profond respect

Monsieur le prefet

Votre très humble et très obeissant serviteur. Perrin maire.

P.S. je me rends après demain auprès de Mr le sous-prefet, à Largentiere.